

Projet présenté par les députés :

M^{me} et MM. Frédéric Hohl, Pierre Conne, Michel Ducret, Jean Romain, Charles Selleger et Nathalie Schneuwly

Date de dépôt : 16 novembre 2009

Proposition de motion pour des mesures d'application immédiate contre l'insécurité

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- qu'il appartient à l'Etat, et à lui seul, d'assurer la sécurité de tout individu sur l'ensemble du territoire genevois;
- que les problèmes de sécurité, causés par un petit groupe de personnes pour la plupart sans autorisation de séjour en Suisse mais dont le refoulement n'est pas exécutable, persistent à Genève en particulier aux Pâquis et aux Eaux-Vives;
- que divers objets parlementaires, en attente de traitement par le Grand Conseil, notamment les motions 1526, 1837, 1844 et 1 892, la résolution 584 et le projet de loi 10358, proposent au Conseil d'Etat une pluralité de solutions aptes à mettre un terme à cette situation;
- que compte tenu de l'inaction des pouvoirs publics, les commerçants et habitants les plus touchés ont demandé à pouvoir faire appel à des agents privés;
- qu'une décision positive a été rendue le 5 novembre 2009 par le Département des institutions, permettant une première mission des agents privés le lendemain;

- qu'en égard aux difficultés de la police, pour des raisons d'effectifs insuffisants principalement, à assurer elle-même la sécurité de manière satisfaisante, il convient de prendre des mesures d'application immédiate provisoires, dans l'attente de l'adoption et de la mise en œuvre des textes précités;
- que toute mesure associant le secteur privé à la sécurité publique ne doit être comprise que comme une exception de stricte nécessité,

invite le Conseil d'Etat

- à envisager le recours direct aux services d'entreprises de sécurité privées pour assurer provisoirement et à titre subsidiaire des tâches de gardiennage et de surveillance dans un périmètre limité en raison du manque d'effectifs policiers;
- à définir clairement les mandats au moyen d'un cadre fixant la base et la limite des missions des agents privés, en coordination avec les forces de sécurité publiques;
- à renforcer les mesures prises par la police en matière de recrutement et en particulier à autoriser l'engagement de détenteurs de permis C dans la police genevoise, conformément à la motion 1526 renvoyée au Conseil d'Etat le 28 août 2008.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le problème de l'insécurité dans certains quartiers genevois, qui semble-t-il n'a pas figuré à l'ordre du jour du chef du Département des institutions durant la dernière législature, n'est pas une fatalité.

Diverses solutions existent pour mettre un terme à l'impunité de fait de certains délinquants multirécidivistes et par conséquent à l'insécurité manifeste régnant notamment aux Pâquis. Exposées dans de nombreux textes, elles attendent pour la plupart d'être débattues par le Grand Conseil. D'autres, comme celle de la motion 1526, sont déjà sur le bureau du conseiller d'Etat en charge de la police et de la sécurité depuis plus d'un an. Or, un élargissement du champ d'application des mesures d'exclusion de zone, la création de places de détention administrative et leur utilisation, pour ne citer que deux exemples dont le dernier a reçu cet automne l'approbation – tardive, mais réjouissante – du Conseil d'Etat, ne produiront pas d'effets perceptibles avant de nombreux mois, et cela dans le meilleur des cas.

Le fait qu'aujourd'hui les commerçants et simples habitants des quartiers les plus touchés doivent faire appel au secteur privé pour assurer leur sécurité est symptomatique d'une situation insupportable qui risque de dégénérer irrémédiablement. Il est primordial que les pouvoirs publics agissent avec fermeté pour éviter l'abandon de certains quartiers à un petit nombre de délinquants multirécidivistes dont l'expulsion n'est pas exécutable. La Ville et l'Etat de Genève doivent de concert restaurer confiance et sérénité, toute privatisation de la sécurité devant être évitée.

Certes, la Ville de Genève disposera bientôt d'une police municipale plus nombreuse et mieux outillée pour faire face à la délinquance de rue. Certes, la police genevoise a annoncé un renforcement du poste des Pâquis courant 2010 via la présence d'inspecteurs de la police judiciaire. Certes, les efforts consentis par la police en matière de recrutement permettront probablement une légère augmentation des effectifs ces prochaines années.

Malgré tout, force est d'admettre que la réalité des quartiers touchés par une insécurité chronique ne changera pas à court terme grâce à ces seules mesures. Il manque 220 policiers, pas 20 ou 22. Les commerçants et habitants, sans parler des touristes, veulent quant à eux pouvoir mener une vie normale sans plus attendre, doléance dont personne ne saurait contester la légitimité.

Il y a donc un inévitable décalage temporel entre une sécurité à nouveau assurée par les pouvoirs publics de manière parfaitement satisfaisante dans l'ensemble du canton et les besoins concrets et immédiats de la population dans certains quartiers.

Par conséquent, il est demandé au Conseil d'Etat, pour parer au plus pressé, de combler les lacunes actuelles en recourant aux services de sociétés de sécurité privées. Cette mesure empreinte de pragmatisme, applicable immédiatement, doit voir son utilisation limitée à une période de temps des plus courtes. Il ne peut s'agir que d'un palliatif accompagné d'un message fort de l'Etat, puisqu'il appartient à ce dernier de remplir la mission inhérente à la tâche élémentaire de puissance publique qu'est la garantie de la sécurité de tout individu.

Une démarche qui permettrait d'augmenter sensiblement les effectifs de la police genevoise est l'engagement de détenteurs de permis C. Déjà préconisée par la motion 1526, l'idée n'est donc pas nouvelle. Il est temps pour le Conseil d'Etat de la mettre en œuvre, conformément à la volonté du parlement.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente proposition de motion.